

# Position du PLR concernant la sécurité publique

## « Une police forte et tolérance zéro en matière de violence »

La sécurité est un besoin fondamental de la population et elle est la condition sans laquelle il n'y a ni confiance en l'État, ni liberté individuelle. La sécurité et la lutte contre la criminalité sont des tâches centrales de l'État. La sécurité étant perçue de manière subjective, elle doit être analysée du point de vue de qui demande protection. À cet égard, la présence visible des gardiens de l'ordre est déterminante. Le PLR.Les Libéraux-Radicaux s'engage pour une police forte et présente et il prend au sérieux aussi bien les besoins en matière de sécurité que les peurs ressenties par la population en ce domaine. Au vu du danger croissant d'actes terroristes, il importe avant tout de disposer de forces de sécurité (Manpower) en suffisance.

### 1. Une police forte, visible et agissant de manière conséquente

La sécurité est une tâche de l'État et, en tant que telle, elle ne saurait être attribuée à des tiers. Nous nous engageons pour une police forte, visible et agissant de manière conséquente (prévention, répression, lutte contre la criminalité, sentiment subjectif de la sécurité). Les moyens financiers et les ressources en personnel nécessaires à cet effet doivent être mis à disposition. La surveillance par vidéo aux lieux névralgiques contribue efficacement à la prévention et elle est une aide appréciable aux enquêtes concernant des délits ; mais si elle constitue un soutien pour les forces de police, elles ne peuvent pas les remplacer.

### 2. Tolérance zéro en matière d'actes de violence et peines aggravées

Police et justice doivent appliquer les lois de manière conséquente et rapide. La tolérance zéro doit prévaloir s'agissant d'actes de violence. Le coût des engagements policiers doit être mis à la charge des organisateurs de manifestations non autorisées ainsi que des auteurs d'actes de violence lors de débordements. Toute menace ou violence contre les autorités et agents de l'État doit être sanctionnée d'une peine privative de liberté. Des peines plus graves doivent à nouveau sanctionner les actes de violence ; le cadre des peines doit être élargi, notamment dans le sens de peines minimales plus élevées. La protection de la population jouit d'une priorité absolue, et cela vaut en particulier dans l'exécution des peines. Qui met la collectivité en danger a sa place dans des institutions fermées.

### 3. La protection des données ne doit pas devenir la protection des délinquants

La police, la justice la police des étrangers et les autres autorités (p. ex. les services sociaux) doivent (pouvoir) plus et mieux collaborer. Il importe d'intensifier l'échange mutuel d'informations pour éviter les abus.

#### **4. Mesures efficaces de prévention pour éviter la violence**

Des contrôles sociaux améliorés ainsi qu'une politique adaptée en matière de formation et d'intégration doivent permettre d'éviter la violence. Mais chaque individu est impliqué dans la lutte contre la criminalité de masse. Toutes et tous, nous devons regarder et réagir plutôt que de fermer les yeux. Nous devons informer la police sans délai d'actes manifestement ou potentiellement criminels. Et cela vaut tout spécialement en matière de violence domestique et de violence à l'égard des enfants.

---

Adopté par l'assemblée des délégués du 30 août 2017